

## La vie de ma commune



## Edito



Madame, Monsieur,

Depuis plus d'une année la Covid 19 occupe la première place dans les actualités internationales, nationales, régionales et locales.

Ce terrible virus s'est répandu sur la planète faisant des centaines de milliers de morts, entraînant parfois des séquelles graves pour ceux qui s'en remettent.

Des familles Aillysiennes ont été durement touchées par les problèmes de santé et de nombreux commerçants locaux ont vu leur activité économique ralentir, voire arrêter depuis plusieurs mois.

Certes, notre système social joue son rôle à plein régime pour soutenir les plus fragiles, les salariés et les entreprises. Mais nous devons agir aussi à l'échelle de notre commune.

C'est pourquoi nous avons mis en place une chaîne de solidarité pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables, pour rendre des services et répondre à leurs besoins au quotidien : livraison à domicile de courses ou médicaments (sur ordonnance), mais également pour renforcer les liens intergénérationnels.

Il m'a semblé aussi essentiel de soutenir les familles en mettant à la disposition des écoliers de notre RPC, 21 500 masques adaptés à leurs âges. Nous avons également distribué dans tous les foyers, des attestations de déplacement dérogatoire

au format papier en même temps que nous en mettons à la disposition du public en mairie et chez les commerçants qui étaient ouverts. Cette initiative a été très appréciée par les habitants qui n'ont pas accès à internet ou qui n'ont pas d'imprimante.

Que peut-il y avoir de pire pour un entrepreneur que de ne pouvoir poursuivre son activité ? Il ne peut pas concevoir que son entreprise ne tourne pas. Un entrepreneur qui crée une activité le fait par passion. Je pense en particulier aux petites et moyennes entreprises, à nos commerçants, aux acteurs de l'événementiel.

C'est pourquoi j'ai fait tout mon possible pour garder le rythme de nos projets car, au travers de la commande publique, la commune soutient l'économie locale. Ralentir nos projets ou les reporter entraînerait des difficultés économiques pour les entreprises concernées. Je m'y refuse.

*Je profite de ces quelques lignes pour saluer l'activité et le dynamisme des élus et des agents de la commune. Vous pouvez compter sur nous et je sais pouvoir compter sur vous !*

Pierre Durand



Mairie - Rue Saint-Martin - 80250 AILLY-SUR-NOYE

Tél : 03 22 41 71 71 - Courriel : [mairie@aillysurnoye.fr](mailto:mairie@aillysurnoye.fr)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

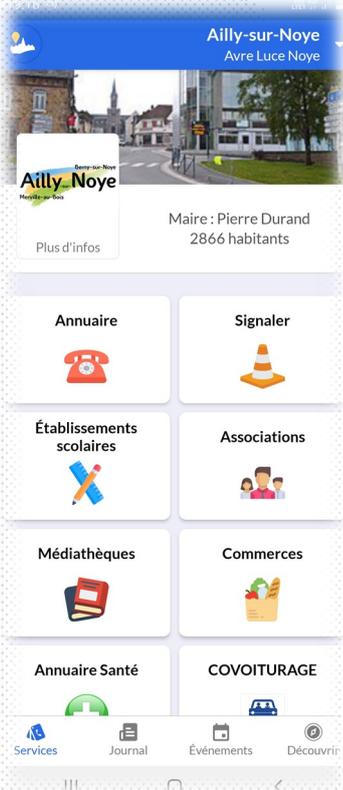
le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/mairieAillysurNoye/>

Application mobile : [Intramuros : Ailly-sur-Noye](#)



## Ailly-Berny-Merville, ville connectée ! Une application gratuite, pour vous et avec vous



A partir d'aujourd'hui, vous pouvez télécharger **GRATUITEMENT** une nouvelle application : Il vous suffit d'aller sur « Play Store » pour ANDROID et « Apple Store » pour les IPHONE. Tapez **INTRAMUROS** dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Vous sélectionnez « **Ailly sur Noye** » et vous avez accès aux différents services tels que l'annuaire santé, les commerces, les associations, les permanences des élus, les évènements à venir ... Il vous est également possible d'alerter sur des faits ponctuels, tels qu'une difficulté de transport, une météo rendant la circulation difficile par exemple.

Cette application est évolutive aussi nous envisageons de créer, **avec**

**vous**, d'autres services comme une plateforme de covoiturage locale.

Dans l'esprit de concertation que nous aimerions avoir avec chacun d'entre vous, nous restons à l'écoute de toute suggestion que vous souhaiteriez apporter à ce nouvel outil, dont la **mise en place ne condamne pas les autres canaux de diffusions** que nous utilisons.

Nous continuerons, en effet, à distribuer des informations en « version papier » dans les boîtes aux lettres.

Pour votre contribution, n'hésitez pas ! Ecrivez-nous sur : **appliailly@gmail.com** ou déposez votre demande directement en Mairie.

## Info @ fibre

### La fibre arrivera dans notre commune en 2024 !

Bien que nous en rêvions tous, les travaux concernant le raccordement de la fibre sont prévus courant 2023. Les premières consultations de l'entreprise en charge des travaux, AXIANS, pilotée par SOMME NUMERIQUE, commenceront fin 2021, voire 2022.

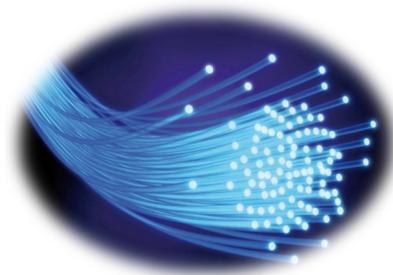
### POURQUOI DE TELS DELAIS ?

Uniquement parce que le déploiement est fait de telle façon que notre commune est programmée dans la dernière tranche de raccordement et que notre demande pour bénéficier d'un raccourcissement des délais, est restée vaine.

### DEROULEMENT DU PROCESSUS EN QUELQUES MOTS :

- Diagnostic des habitations existantes
- Diagnostic des nouvelles habitations
- Rencontre avec les élus
- Réunions d'informations auprès de la population
- Courrier d'information à la population
- Raccordement individuel de chaque habitation

A noter que cette opération est **intégralement gratuite** pour chacun d'entre nous !





# Concours des illuminations de Noël

Votre commune avait revêtu ses habits de lumière durant les fêtes de fin d'année !

Un concours des maisons illuminées a été lancé le 16 décembre et les bulletins d'inscriptions étaient à déposer par les habitants intéressés jusqu'au 23 décembre 2020 auprès des services de la Mairie. Les membres du jury (composés de personnes inscrites sur la commission animation) ont récompensé les **7 participants**.

Chacun s'est vu remettre le samedi 16 janvier 2021 : un diplôme, une galette des rois, une bouteille de cidre et des chocolats.

La Municipalité remercie chaleureusement, les participants :



- M. Fabrice Goblet pour " Le plus beau décor de jardin"
- M. Dominique Glorieux pour " Le plus beau décor de nuit"
- M. Samuel Caron pour " La plus belle Façade"
- M. Sébastien Dufrenoy pour " Le plus beau décor illuminé"
- M. Guy Cortes pour " Le plus beau décor de jour et de nuit"
- M. Lucien Lanvin pour " Le plus beau décor en matières recyclées"
- M. Camille Deraeve pour " Le plus beau décor en journée"



Au mois de décembre 2021, ce concours sera renouvelé, et vous pouvez d'ores et déjà réfléchir à votre décoration afin d'y participer !



Commission des affaires culturelles, du jumelage et de la vie associative

## Affaires culturelles

La bibliothèque municipale en quelques chiffres ...

La bibliothèque compte environ 650 abonnés dits "actifs" qui viennent régulièrement à la bibliothèque, dont environ 280 de la commune d'Ailly, sensiblement le même nombre sur la communauté de communes hors Ailly-sur-Noye et environ 80 abonnés extérieurs à Ailly-sur-Noye et hors CCALN.

Les inscriptions augmentent régulièrement chaque année, à raison d'une centaine par an depuis 2018. Les femmes et les enfants sont ceux qui fréquentent le plus la bibliothèque. La part des 25-60 ans est la plus importante, viennent ensuite les enfants de 0 à 12 ans.

C'est pour ces derniers que le nombre de prêts (albums, romans, bandes dessinées, documentaires variés pour la jeunesse) est le plus conséquent.

**Nous attendons de nouvelles venues pour de nouvelles inscriptions et donc de nouveaux lecteurs !**

Sur le site internet de la bibliothèque : retrouvez les acquisitions des prix littéraires de l'année 2020, ainsi que des titres de parutions récentes dont les noms d'auteurs et les titres parleront au plus grand nombre.

LA VIE DE MA COMMUNE Ailly sur Noye - Berny - Merville. Ville d'avenir pour vous, avec vous !



Le Click & Collect continue ...

Pour toute information, pour toute inscription, vous pouvez contacter le **03 22 49 65 06**. Site internet : <http://www.bibliotheque-aillysurnoye.fr>





# Fiscalité de l'urbanisme: La taxe d'aménagement évolue

Lors du conseil municipal du 30 novembre 2021, vos élus ont fait le choix d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement de 3 à 5 % mais aussi d'exonérer les abris de jardins de moins de 20m<sup>2</sup>.

## Pourquoi ?

Cette décision est motivée par la volonté de faire peser une partie des coûts que doit supporter la collectivité lors des constructions nouvelles (aménagement de trottoir, raccordement aux réseaux...) sur ceux qui font bâtir et non pas sur l'ensemble de la population en augmentant les taux d'imposition. Dans le cas d'une maison individuelle, le montant qui sera dû au titre de cette taxe peut être inclus dans le montant global du projet et donc dans l'emprunt qui serait contracté pour financer la construction.

**Exonérer les abris de jardins permet d'alléger substantiellement les frais.**

**Il arrive que le montant de la taxe soit supérieur au prix de l'abri de jardin lui-même !**

### La taxe d'aménagement en 5 questions ?

#### 1 - Qu'est ce que la taxe d'aménagement ?

La taxe d'aménagement s'applique pour les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement qui nécessitent des autorisations de travaux. Toutefois, certains abattements fiscaux et exonérations permettent de réduire, voire d'annuler le montant de la taxe d'aménagement. Par exemple un abattement de 50% aux cent premiers mètres carrés d'une habitation principale ou ses annexes.

#### 2 - A quoi sert la taxe d'aménagement ?

Elle permet principalement le financement des équipements publics (réseaux, voiries) communaux dont vont bénéficier les futures constructions et aménagements.

#### 3 - Comment se compose la taxe d'aménagement ?

La taxe d'aménagement est composée de 2 parts (communale et départementale). Le poids de chaque part est décidé par délibération locale : par le conseil municipal, le conseil départemental. La part communale est décidée automatiquement pour les communes régies par un plan local d'urbanisme - PLU).

#### 4 - Comment calculer la taxe d'aménagement ?

La taxe d'aménagement est calculée selon la formule suivante :

$$(\text{surface taxable} \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal}) + (\text{surface taxable} \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental})$$

La **surface taxable** est égale à la somme des surfaces closes et couvertes (prises au nu intérieur des murs), et situées sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m même si ce n'est pas habitable comme la cave ou les combles non aménageables. Les locaux annexes : garage, local technique de la piscine, abri de jardin ou dépendances sont également comptabilisés sauf, certaines constructions, non-closes et non-couvertes comme une pergola ou une tonnelle. Les trémies d'escaliers et d'ascenseurs ainsi que l'épaisseur des murs extérieurs doivent être déduits de cette surface.

Certains éléments quant à eux, sont soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire par unité ou surface (2 000 € / emplacements de stationnement, 200 € /m<sup>2</sup> pour une piscine découverte ou 10 € /m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques au sol).

La valeur forfaitaire au m<sup>2</sup> est fixée par décret chaque année, elle est de 767 euros en 2021 (759 € en 2020).

Le taux communal est défini par la commune, il est compris entre 1 % et 5 % (il peut être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs où d'importants travaux de réseau et voirie sont nécessaires). Pour le Département, le taux est unique et ne peut pas dépasser 2,5 %, pour la Somme le taux est de 2,3 %.

#### 5 - Quand la payer ?

Une fois le montant de la taxe déterminé, le particulier bénéficiaire du permis de construire ou de l'autorisation de travaux reçoit une lettre simple l'informant du prix à payer dans les 6 mois suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Le paiement doit être effectué en deux fois, les 12ème et 24ème mois suivant la délivrance du permis. Si le montant est inférieur à 1.500 euros, la taxe est à payer en une seule fois.

### Simulations de calcul taxe d'aménagement 2021

- Vous construisez une maison:
- Vous remplissez le formulaire CERFA de demande de permis de construire
- Vous y déclarez la Surface Taxable dans le volet «impositions»
- Vous appliquez la valeur forfaitaire avec abattement de 50 %, soit 383,5 € pour les 100 premiers m<sup>2</sup> en 2021.

	Part communale	Part départementale
TOTAL	1 802,63€	829,21€
Surface en m2	95	95
Valeur forfaitaire	379,5 €	379,5 €
Taux	5 %	2,3 %

**Je serai redevable de la somme de 2 631,84 €**

A noter, par décision du conseil municipal du 30 novembre 2020 les abris de jardins soumis à déclaration préalable (superficie inférieure à 20m<sup>2</sup>). Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23263>



# Un futur quartier, avec vous !

La commune d'Ailly-sur-Noye a pour ambition d'associer les habitants, riverains et futurs utilisateurs, dans la création d'un futur quartier au lieu dit du Chauffour.

Pour cela, elle souhaite mettre en place des ateliers de concertation.

Ce nouveau quartier permettra d'apporter une nouvelle offre de logements, de faciliter les mobilités et les déplacements de chacun, dans un cadre de vie de qualité.

Vous souhaitez participer aux ateliers citoyens : Inscrivez-vous avant le 15 mars 2021 auprès de l'accueil de la Mairie : par téléphone au 03 22 41 71 71 ou accueil@aillysurnoye.fr



Le calendrier des réunions sera fixé en fonction du nombre de participants et de l'évolution de la crise sanitaire.



# Urbanisme en ligne !



**Demande de**  
 **Permis d'aménager**  
comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions  
 **Permis de construire**  
comprenant ou non des démolitions

1/17



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...)
  - Vous réalisez une nouvelle construction
  - Vous effectuez des travaux sur une construction existante
  - Votre projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions
  - Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale
- Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur

- Dossier transmis :
- à l'Architecte des Bâtiments de France
  - au Directeur du Parc National
  - au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Vous êtes un particulier ou un professionnel et vous avez un projet qui nécessite une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable), désormais vous pouvez accéder à « la démarche Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU) pour vous aider à constituer votre dossier, à renseigner les informations utiles à son instruction pour compléter le CERFA (formulaire) correspondant.

Vous renseignez le lieu des travaux en désignant la parcelle concernée directement sur une carte interactive.

Vous répondez ensuite à une série de questions en fonctions du type de travaux envisagés ce qui permet de compléter une partie des informations. En fonction des caractéristiques des travaux, l'outil détermine les questions adéquates et la liste des pièces à fournir. Ensuite, vous accédez au formulaire correspondant à votre projet et ne comportant que les champs et les pièces nécessaires spécifiquement.

Vous disposez d'un guidage étant un pilier essentiel du projet, l'utilisateur peut tout au long de la démarche accéder à des aides (liens vers des informations réglementaires, des notices).

Une fois finalisée, l'utilisateur récupère son dossier complété pour le déposer en mairie. A terme, la démarche permettra de le transmettre directement de manière dématérialisée aux communes raccordées. Aujourd'hui, la démarche ADAU propose deux formulaires cerfa en mode guidé :

- \* la demande de permis de construire pour maison individuelle (formulaire n°13406.06),
- \* la déclaration préalable pour maison individuelle (formulaire n° 13703.06).

Pour accéder au service en ligne rendez-vous sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>  
Une fois sur la page d'accès au site deux choix sont encore possibles :

- 1- l'accès par FranceConnect
- 2- la création d'un compte avec adresse messagerie et mot de passe, l'utilisateur se laisse ensuite guider par l'outil.



## Un projet pour TOUS, un équipement pour TOUS

Lors du dernier conseil municipal de 2020, vos élus ont approuvé l'aménagement d'un City Stade au plan d'eau d'Ailly-sur-Noye en même temps qu'ils ont délibéré pour solliciter les aides financières du Conseil Régional des Hauts de France et de l'Etat.

Sous réserve de disposer des accords de subventions, le 1<sup>er</sup> City Stade communal devrait être implanté au printemps prochain en attendant que ses « petits frères » ne viennent le rejoindre au fil du temps de sorte à disposer à terme d'un maillage cohérent à l'échelle de la commune pour ce type d'équipements.



Implantation du 1er City Stade

## Pourquoi avoir fait le choix d'installer des City Stade ?

Les raisons sont nombreuses. Pour le plan d'eau, il s'agit d'étoffer l'offre des activités proposées sur ce site très fréquenté par les familles tout en complétant celles à destination des adolescents actuellement peu développées.

Sa proximité avec le complexe sportif - Espace Pierre Normand constitue une opportunité supplémentaire mise à disposition des associations aillysiennes qui fréquentent régulièrement cet équipement.

Pour les autres sites, comme ceux du stade municipal ou du site de l'ancien Intermarché, il s'agira de répondre aux attentes des enseignants, des animateurs, des jeunes aillysiens à la recherche de lieux leur permettant de se réunir pour échanger, pratiquer leur sport favori, se détendre, ...

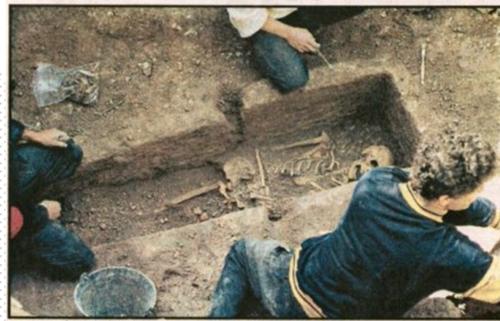


Pour la nouvelle municipalité, les enjeux de ce dossier sont doubles : il s'agit d'une part de faire rayonner l'image de la commune en favorisant l'émergence de projets générateurs de lien social et d'autre part en développant des projets qui contribuent à la labellisation « villes actives et sportives » d'Ailly-sur-Noye.



## Le sarcophage du 8ème au 10ème siècle - Epoque Carolingienne

Découvert lors de travaux près de l'église d'Ailly-sur-Noye en 1993, le sarcophage a été exposé au collège jusqu'en 2016, aujourd'hui en dépôt dans l'église de Folleville : le sarcophage va être transféré aux ateliers municipaux afin de le positionner correctement et de faire sa vitrine avant son installation au sein de la Mairie.



Mille ans d'histoire sous un coup de pioche !



Le sarcophage est en craie jaune de bonne qualité

En deux parties coffre et trois couvercles

Longueur 1,20 m, Largeur 0,75m, Hauteur 0,75m (avec couvercle)

Le squelette, quant à lui, a été remis au service archéologique d'Amiens Métropole où il repose paisiblement



## Une patinoire pour tous

La commune d'Ailly-sur-Noye a fait l'acquisition d'une patinoire synthétique (de 8 mètres de large sur 12 mètres de long) pour entre autre animer le marché de Noël 2020 (l'effet de surprise devait être au rendez-vous pour les petits et les grands), cependant suite aux réglementations sanitaires, la municipalité n'a pas eu l'autorisation de sa mise en place.

Une installation pourrait être envisagée dès que les conditions sanitaires le permettront, dans la salle des fêtes ou en extérieur, pour les enfants en scolarité, avec la participation des enseignants ou pendant les périodes de vacances scolaires avec le centre aéré.

70 paires de patins sont disponibles couvrant les pointures du 27 à 47.



En espérant prochainement  
chausser nos patins !



## Doléances 2020 - premier bilan :

Plus de 70 doléances ont été traitées par les services de la Mairie couvrant différents domaines, tels que :

- la voirie
- la sécurité routière,
- Le transport scolaire,
- l'entretien des abords,
- la vitesse excessive dans l'agglomération.
- les problèmes d'incivilité entre habitants,
- les idées d'amélioration du quotidien de chacun,
- les nuisances dues aux pigeons et rats dans certains quartiers de la ville
- l'entretien des plantations aux cimetières, l'entretien des églises et autres bâtiments de la commune ...

Chaque doléance a été transférée à l' élu du domaine concerné afin qu'une suite leur soit donnée rapidement.

### Sur cahier mis à disposition à l'accueil de la mairie : 16 doléances



- 7 doléances domaine de la voirie
- 2 doléances domaine propreté du domaine public
- 3 doléances relation de voisinage
- 1 doléance passage sur terrain ligne électrique
- 1 doléance demande installation aire de jeu Merville
- 1 doléance sur les méfaits des pigeons
- 1 doléance sur oubli de cadeau fin d'année + 65 ans

### Doléances reçues par courrier : 8 doléances

- 1 doléance cité SNCF sur limite de plantation de tilleuls
- 1 doléance vitesse excessive Merville
- 1 doléance pour demande d'entretien de talus herbeux
- 2 doléances pour stationnement PMR
- 2 doléances pour aménagement de bordurage (bateau)
- 1 doléance sur relation entre voisin sur du stationnement

### Doléances reçues via l'urne de la mairie : 8 doléances

- 1 demande de pose de poubelle arrêt bus cité SNCF
- 1 doléance rue Tuilier état de la route, vitesse et bruit des véhicules
- 1 doléance trottoir rue Clémenceau et état poteau EDF et branchage dans la ligne téléphonique
- 1 doléance rue longue voie, manque, trottoir et vitesse excessive
- 1 doléance sur fissure sur habitation
- 1 demande pour arrêt bus scolaire rue Sadi Carnot
- 1 doléance pour allongement chemin piétonnier plan d'eau
- 1 doléance pour une demande de pose d'un arrêt de bus au périscolaire

### Doléances reçues sur appel téléphonique : Plus ou moins de 30 doléances

- Plusieurs doléances pour entretien des plantations aux cimetières
- 1 doléance sur la sortie des bus au parking du périscolaire
- 1 doléance pour la réalisation d'un mur de soutènement et pose d'un brise vue
- 1 doléance sur plaque d'égout sur trottoir qui bouge
- 1 doléance pour une plaque d'égout rue du parc
- 1 doléance pour un tampon eau pluviales à Berny
- 1 doléance pour des arbres risquant de tomber sur une habitation
- 1 doléance pour un arbre tombé sur une habitation
- 1 doléance pour une haie sur Berny
- 1 doléance pour l'église de Merville
- 1 doléance sur chemin tour de ville envahi par les ronces
- 1 doléance vol dans un jardin
- 1 doléance arrêt bus Merville problème avec le voisin
- 1 doléance sur un agriculteur qui cultive un chemin sur berny
- Plusieurs doléances pour le tennis et le stade de foot

### Doléances reçues via l'adresse mail : 11 doléances

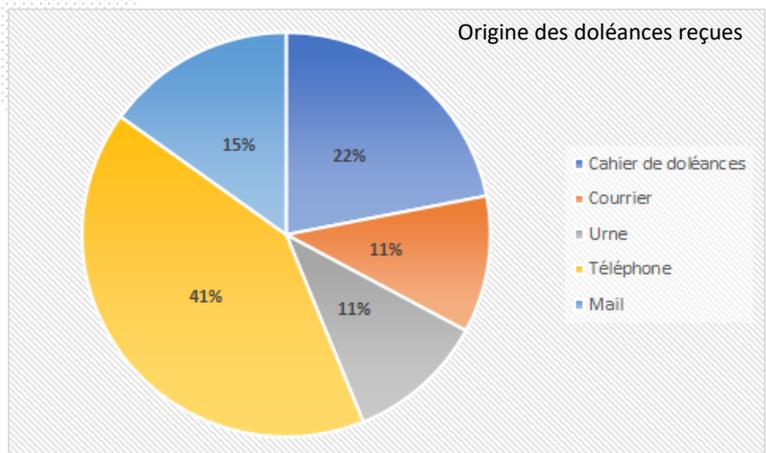
- 1 demande domaine de la culture (bibliothèque)
- 1 doléance concernant les fêtes de Noël
- 5 doléances domaine de la voirie
- 1 doléance concernant les nuisances sonores
- 1 doléance sur les méfaits des pigeons
- 1 doléance autour du sport
- 1 doléance sur les chèques CESU

Répartition des doléances reçues par thématique

- animations de la commune
- jeunesse
- voirie et cadre de vie
- action sociale, santé, ...
- affaires culturelles, vie associative ...
- sports



Origine des doléances reçues





# Opération : un enfant, un arbre

L'opération concerne les 24 enfants de la commune nés entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 31 décembre 2020. Elle s'est déroulée sans public compte tenue de la situation sanitaire actuelle.

## 24 enfants ont vu le jour durant cette période.

Un premier site de plantation d'arbres fruitiers de la zone du BMX-PARC pour les enfants d'Ailly-sur-Noye :

1	BAS Noël	Prunier Belle de Louvain
2	OSSART MAUDUIT Léanaïc	Pommier Reinette des capucines
3	THEILLIER Pauline	Cerisier Bigarreau
4	TANQUEREL Lyanna	Prunier Reine Claude
5	PACAUD Amalia	Prunier Belle de Louvain
6	MARCEL Roxane	Pommier Verdin d'hiver
7	KOVAC Clemence	Poirier Triomphe de Vienne
8	VINCENT Mathéo	Pommier Reinette de Hollande
9	MOSSET Noé	Poirier Comtesse de Paris
10	QUINEJURE Soléane	Poirier Beurré Lebrun
11	LEROY Robin	Cerisier Gascogne
12	VIEZ Zoé	Prunier Madeleine
13	THORY Nino	Poirier Beurré d'Anjou
14	BIANCHI Axel	Pommier Pigeonnette
15	COLOMBIER Martin	Prunier Myro panus
16	DEBOVES LALOUETTE Léonie	Prunier Myro panus
17	PRACHE Julia	Pommier St Kean
18	VISIERE Antone	Poirier Poire Clément
19	BOCQUILLON Gabrielle	Prunier Reine Claude
20	CAVALETTI LOU	Prunier Reine Claude



Site d'Ailly-sur-Noye



Site de Merville au Bois



Site de Berny

Un deuxième site de plantation d'arbres fruitiers sur Merville au Bois rue Jean Couleau, pour :

21	TEXEIRA DA SILVA GONCALVES Lia	Pommier Verdin d'Hiver
----	--------------------------------	------------------------

Un troisième site de plantation d'arbres fruitiers sur Berny proche des jardins des petits prés, face à l'aire de camping-cars pour :

22	SUN Maïleen	Prunier Reine Claude
23	SOREL Juliann	Pommer Gobelet
24	DE WITTE Inaya	Noyer Conte de Montignac



**Chaque enfant va recevoir un certificat de parrainage signé du maire avec la photo et la localisation de son arbre**



Commission voirie et cadre de vie

# Calendriers de ramassage du tri sélectif et des ordures ménagères



## Calendrier DE COLLECTE

AILLY-SUR-NOYE, BERNY-SUR-NOYE, GUYENCOURT-SUR-NOYE, MERVILLE AU BOIS, LE PARACLET



JANVIER > MAI 2021

À partir du 31 mai 2021, les jours de collecte changent. Un nouveau calendrier vous sera distribué

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
1 V	1 L	1 L	1 J	1 S
2 S	2 M OM JAUNE	2 M OM JAUNE	2 V	2 D
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M OM BLEU
5 M OM JAUNE	5 V	5 V	5 L	5 M
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J
7 J	7 D	7 D	7 M OM BLEU	7 V
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S
9 S	9 M OM BLEU	9 M OM BLEU	9 V	9 D
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M OM JAUNE
12 M OM BLEU	12 V	12 V	12 L	12 M
13 M	13 S	13 S	13 M OM JAUNE	13 J
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S
16 S	16 M OM JAUNE	16 M OM JAUNE	16 V	16 D
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M OM BLEU
19 M OM JAUNE	19 V	19 V	19 L	19 M
20 M	20 S	20 S	20 M OM BLEU	20 J
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S
23 S	23 M OM BLEU	23 M OM BLEU	23 V	23 D
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M
26 M OM BLEU	26 V	26 V	26 L	26 M OM JAUNE
27 M	27 S	27 S	27 M OM JAUNE	27 J
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V
29 V	29 L	29 L	29 J	29 S
30 S	30 M OM JAUNE	30 M OM JAUNE	30 V	30 D
31 D	Vacances scolaires Tous les Jours	31 M		31 L CHANGEMENT



Emballages en plastique, en métal et briques alimentaires

NOUVEAUTÉ 2021 !

- + Boîtes, pots, barquettes en plastique
- + Sacs, sachets, tubes et films en plastique
- Sacs jaunes et bleus à retirer dans votre mairie



Papiers et emballages en carton



Ordures ménagères (OM)



ATTENTION ! Les Masques ne vont pas dans vos sacs de tri, leur place est dans le sac noir !

## Le réflexe déchèterie

FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS  
MARDI MATIN ET JEUDI MATIN : RÉSERVÉS AUX PROFESSIONNELS.

**AILLY-SUR-NOYE** Tél. : 03 22 41 01 22

- Lundi, mardi, jeudi : 14 h - 18 h
- Vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 18 h
- Mercredi, samedi : 9 h - 13 h et 14 h - 18 h
- Dimanche : 9 h - 11 h 45

Carte d'accès disponible directement en déchèterie sur présentation d'un justificatif de domicile

Mobiliers*	Tout venant	Bois	Ferraille
Déchets verts	Gravats	Pneu VL	Déchets amiantés
D3E (déchets électroniques et électromécaniques)	Huiles de vidanges	Batteries	Huiles végétales
Déchets ménagers spéciaux	Textiles	Lampes et néons	Plâtre



### Votre bac vous dit MERCI !

Ces déchets n'y ont pas leur place...

- Ampoules, néons :** ecosystem  
→ En déchèterie ou en point de collecte
- Cartouches d'encre :**  
→ En déchèterie ou en point de collecte
- Déchets alimentaires :**  
→ Optez pour le composteur, le lombricomposteur, les poules... Attention au gaspillage alimentaire !



- Déchets textiles :** Re\_fashion  
(Vêtements, chaussures, linge de maison) en point de collecte
- Piles et batteries :**  
→ En déchèterie ou en point de collecte Coropile
- Seringues, médicaments :**  
→ Retournez-les en pharmacie
- Emballages ayant contenu des produits toxiques (bricolage, jardinage, piscine) :**  
→ En déchèterie

+ d'infos sur : [www.avre-lucenoye.fr](http://www.avre-lucenoye.fr)



LA VIE DE MA COMMUNE Ailly sur Noye - Berny - Merville. Ville d'avenir pour vous, avec vous !

## La mairie d'Ailly-sur-Noye recrute un(e) adjoint(e) administratif(ive) expérimenté(e)

### Principales missions :

Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers, la prise de rendez-vous.

Constituer les dossiers pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports, des attestations d'accueil, les actes et extraits d'Etat-Civil ...

Rédiger les courriers et actes administratifs (arrêtés, délibérations, décisions du Maire, comptes-rendus ...).

### Spécificité du poste :

Horaires décalés pour couvrir les plages d'ouverture au public.

Travail les jours « pont » par roulement.

Présence lors des célébrations de mariages et baptêmes les samedis par roulement.

### Profil recherché

**Très bonne connaissance** de l'état civil, des règles relatives à la nationalité, des réglementations en rapport avec le secteur d'activités – Expérience souhaitée dans ce domaine.

**Bonne maîtrise des outils bureautiques** (Microsoft Office et notamment Word et Excel) et des logiciels métiers (Logitud : Election - Cimetière - Etat-Civil - Visudgfp : matrice cadastrale).

**Forte connaissance** des règles d'orthographe et grammaire.

Écriture manuscrite correcte et lisible.

Goût pour le travail en équipe.

Organisation, autonomie, rigueur.

Disponibilité, ponctualité, discrétion.

**Candidature (CV + lettre de motivation manuscrite) à adresser avant le 06 mars 2021 à : Monsieur le Maire, Mairie - Place Charles de Gaulle – 80250 Ailly-sur-Noye.**



La Communauté de Communes recrute des auxiliaires de vies !

**Secteurs :** Montdidier, Roye, Ailly-sur-Noye, Moreuil

**Missions :** Toilettes (homme/femme), aide à la préparation des repas, courses, assurer l'entretien courant de l'habitat (ménage, repassage, ...).

Recrutement même sans expérience - formation prévue

Permis B requis

**Pour postuler envoyer votre CV par mail : [rh@grandroye.fr](mailto:rh@grandroye.fr) et/ou [sad@grandroye.fr](mailto:sad@grandroye.fr)**

Vous pouvez également déposer vos CV dans l'une de nos antennes :

Siège à Montdidier 1136, rue du pasteur prolongé 80500 Montdidier

Antenne de Roye 11, rue de la pecherie 80700 Roye

## Naissances :

**Matthéo VINCENT** né le 07 décembre 2020  
**Nino THORY** né le 07 décembre 2020  
**Rafaël COLOMBIER MARTINS** né le 17 décembre 2020  
**Lou CAVALETTI** née le 30 décembre 2020  
**Swàn FLAMANT** né le 04 janvier 2021  
**Alix MASSIOT GODET** née le 14 janvier 2021  
**Marianne BONAL SZAFRANSKI** née le 20 janvier 2021.  
**Lili GOSSART** née le 21 janvier 2021

## Mariages :

**Edmond GERMAIN** et **Danielle TOUCHARD** le 18 décembre 2020

## Pactes civils de solidarité (Pacs) :

**Etienne DESOUTTER** et **Camille DOURLENS** le 19 décembre 2020  
**Cyril FLAMANT** et **Laïla DE VOGELAERE** le 23 décembre 2020

## Décès :

**Patrick DENIS** le 12 novembre 2020 à 66 ans  
**Gérard ANDRÉ** le 17 novembre 2020 à 73 ans  
**Nicole CLERCQ** née LEFEVRE le 18 novembre 2020 à 68 ans  
**Odette LOSTUZZO** née DEVILLERS le 19 décembre 2020 à 96 ans  
**Simonne LEFEBVRE** née VARSİ le 22 décembre 2020 à 93 ans  
**Anna FÉKÈTE** née VICZENA le 19 janvier 2021 à 97 ans



## Agenda

### Sous réserve des conditions sanitaires :

**Chasse aux œufs** : le 03 avril 2021 (théâtre de verdure - au plan d'eau)  
**Marchés aux plantes, fleurs et terroir** : le 18 avril 2021 (plan d'eau)  
**Cérémonie en souvenir des déportés** : le 25 avril 2021  
**Balourde** : du 13 au 16 mai 2021



**Urgence Week-End ou Jours Fériés contactez votre Mairie au : 06 26 71 07 24**

